

COLLOQUE : LES CONTRATS D'AFFAIRES APRÈS LA LOI HAMON

Les contrats d'affaires après la loi Hamon : Nouvelles sanctions et nouvelles règles

Vendredi 4 avril 2014 de 8h30 à 11h
Accueil au Tribunal de Commerce à 8h15
Palais du Tribunal de Commerce de Paris
1 Quai De Corse
75004 Paris

> Consultez l'affiche et le programme [PDF - 736 Ko]